

REPRISE DES ACTIVITÉS D'AÉROMODÉLISME

Version 1 · 7 mai 2020

Guide des mesures à mettre en œuvre pour pratiquer en accord avec les recommandations sanitaires gouvernementales

Sommaire

Pourquoi ce guide ?	.2
Que pourrons-nous faire après le 11 mai, première étape de la reprise ?	.2
Qu'est-ce qui restera strictement interdit après le 11 Mai ?	.3
Quelles sont les mesures de protection à mettre en œuvre ?	.3
Quelles sont les règles concernant l'utilisation du matériel?	.4

Pourquoi ce guide?

Ce guide est conçu comme une aide à la reprise raisonnée et progressive de nos activités aéromodélistes, individuellement ou collectivement, en dehors de nos terrains ou sur nos terrains, en manifestation, en compétition. Il contient des conseils et non des obligations édictées par la FFAM. Les obligations sont imposées par l'État, elles doivent être respectées par tous les citoyens ; les conseils sont émis par la FFAM, nos licenciés doivent en être informés. C'est un guide de bonnes pratiques.

LES PRÉSIDENTS ET RESPONSABLES DE CLUBS NE PEUVENT ÊTRE TENUS POUR RESPONSABLES DU NON-RESPECT DES OBLIGATIONS GOUVERNEMENTALES.

Leur seul devoir est de mettre à la disposition de leurs licenciés les informations qui leur permettront de reprendre leurs activités dans des conditions optimales de sécurité sanitaire. Cela s'appelle l'obligation de moyens. Ces moyens sont à mettre en place de manière préventive vis-à-vis d'une propagation encore possible du virus responsable de la pandémie Covid-19.





Le club doit aussi enregistrer les coordonnées de chaque pratiquant dans un cahier (ou un fichier) de présence. Il s'engage à communiquer celui-ci aux services sanitaires qui en feraient la demande à visée épidémiologique.

Que pourrons-nous faire après le 11 mai, première étape de la reprise?

- Pratiquer une activité modéliste en extérieur : pratique individuelle isolée, ou pratique collective à condition de limiter à 10 le nombre de personnes présentes en même temps sur le même terrain et de respecter la distanciation physique.
- Nous déplacer sur site dans notre département de résidence ou à 100 km maximum de notre domicile. individuellement ou au maximum à 2 par véhicule.
- Entretenir les terrains.



Qu'est-ce qui restera strictement interdit après le 11 Mai?



Toute activité de type buvette, repas en commun,

COVID-19 | Les gestes barrière

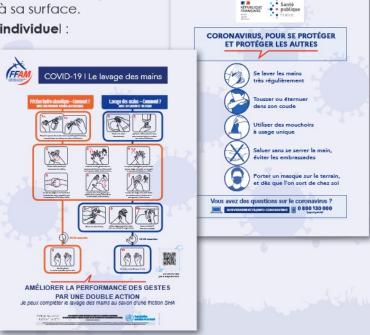


i→i→i Quelles sont les mesures i-i-i de protection i → i → i à mettre en œuvre ?

- Distanciation physique: respecter un espacement entre personnes de 1 mètre, ce qui se traduit par une surface au sol de 4m² par personne; donc limiter le nombre de personnes présentes en même temps dans un club house ou atelier, proportionnellement à sa surface.
- Respect des gestes barrières classiques à titre individue :
- lavage des mains à l'eau et au savon et/ ou utilisation d'un gel hydro-alcoolique (voir affiches). La succession des deux est à recommander.
- Port de masque et lunettes larges ou mieux, visières protectrices à partir de deux personnes présentes concomitamment.

Chaque pratiquant doit utiliser son équipement de protection individuelle.

Important : en cas de doute quelconque sur son état de santé, ne pas aller pratiquer et prendre contact avec son médecin. En cas de personne symptomatique, lui demander de quitter les lieux et l'inviter à consulter.



Quelles sont les règles concernant l'utilisation du matériel ?

- **Utilisation par les pratiquants de leurs propres équipements** de protection individuelle et de leur matériel de pratique (aéromodèles, outillage).
- Pas d'échange de matériel, outillage, entre pratiquants sans désinfection préalable.

Comment désinfecter le matériel?

- Les produits
- > pour les éléments de radiocommande (émetteurs, etc...), des lingettes de nettoyage pour informatique, contenant de l'alcool;
- > pour l'outillage et les modèles, soit un papier essuie-tout imprégné de solution hydro-alcoolique (SHA), soit du spray à vitre contenant de l'alcool et un savon (type ammonium quaternaire). Moins onéreux, l'alcool ménager pourra de même être employé.
- Les principes :
- > les éléments chimiques efficaces sont : les alcools (éthylique et isopropylique), les savons, la javel, le tout en phase aqueuse ; l'acide acétique et le vinaigre blanc ne sont pas reconnus comme efficaces ;
- > le temps joue un rôle : laisser agir une SHA ou un spray alcoolique à vitre avant d'essuyer ; sur des surfaces inertes, non biologiques (bois, métal, plastique, etc...), on ne retrouve plus de virus en nombre infectant après plusieurs heures ; un modèle oublié 48 h (voire moins) ne doit plus pouvoir être contaminant;
- > l'exposition aux UVA et UVB solaires est aussi germicide, mais après un certain temps d'exposition; plus efficaces, les UVC fournis par des lampes spéciales ou tubes peuvent se voir utilisés en intérieur, sans exposition humaine.

La règle est d'adapter nos comportements à la situation. Reprenons notre activité sans précipitation, de manière responsable, étape par étape, en veillant du mieux que nous pouvons sur nous-mêmes et sur nos amis aéromodélistes.



COVID-19 i La désinfection du matérie

Si je partage mon materiel pour voler:
UN PEU DE RIGUEUR, MAIS PAS DE PANIQUE

CE GUIDE SERA RÉACTUALISÉ EN FONCTION DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION SANITAIRE ET DES DIRECTIVES GOUVERNEMENTALES ÉDICTÉES EN CONSÉQUENCE.